



ASSEMBLÉE DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

# INSCRIPTIONS AU DISPOSITIF JEUNES CADRES POLYNÉSIENS *TE U'I HOU NO 'ANANAHI*



# Destiné à l'accueil en stage de longue durée à l'assemblée de la Polynésie française d'étudiants inscrits au moins en troisième année d'une formation post-baccalauréat.



## Public visé

Sont éligibles au dispositif, les étudiants des établissements de l'enseignement supérieur de la Polynésie française inscrits à la date de leur demande au moins en 3<sup>ème</sup> année d'une formation post-baccalauréat dans les cursus suivants :

- ▶ Droit et sciences politiques ;
- ▶ Communication ;
- ▶ Sciences de l'information ;
- ▶ Économie et finances ;
- ▶ Sciences humaines et littéraires ;
- ▶ Langue et culture polynésiennes.



## Gratification et fin de stage

Au cours de la période de stage, l'étudiant bénéficie d'une **gratification forfaitaire de 80 000 F CFP** brut payable à chaque fin de mois.

Dans les 2 mois après le terme du stage, un rapport de stage est produit et présenté au jury de l'assemblée de la Polynésie française qui attribuera une **gratification méritoire (100 000 FCFP) assortie d'une lettre de recommandation du président de l'institution au plus méritant.**



## Le déroulement du stage

Les stages se dérouleront :

- ▶ Soit sur une période continue de 6 mois à raison de 20 h hebdomadaires ;
- ▶ Soit sur une période totale de 480 h réparties sur une période de 6 mois.

Le stagiaire effectuera un parcours à travers les services administratifs et les commissions intérieures de manière à offrir au stagiaire une vision complète des travaux de l'assemblée de la Polynésie française.



## Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend :

- ▶ Le formulaire de demande de stage à télécharger sur [www.assemblee.pf](http://www.assemblee.pf) ;
- ▶ Une copie d'une pièce d'identité ;
- ▶ Un curriculum vitae ;
- ▶ La copie du relevé de notes de la dernière année d'études
- ▶ Un extrait de casier judiciaire, bulletin n° 3 ;
- ▶ Un relevé d'identité bancaire au nom du candidat ;
- ▶ Et une copie de la carte CPS avec le numéro DN étudiant.



Les étudiants doivent impérativement déposer leur dossier d'inscription auprès du référent de leur établissement d'enseignement supérieur **du 11 octobre jusqu'au 25 octobre 2021 inclus.**



## Modalités de sélection

Les établissements d'enseignement supérieur effectueront une présélection afin de déterminer les candidatures qu'ils jugeront exigibles et qu'ils transmettront à l'assemblée de la Polynésie française qui elle-même procédera à une sélection par un jury, parmi toutes les candidatures reçues.

### Pour L'UPF : M<sup>me</sup> Isabelle GEBUS

✉ [cosip@upf.pf](mailto:cosip@upf.pf)

☎ 40 80 39 54 ou 40 80 39 55

### Pour L'ISEPP : M<sup>me</sup> Aurélie POISSON

✉ [sociologie@isepp.pf](mailto:sociologie@isepp.pf)

☎ 40 50 53 82

### Pour l'ECT : M<sup>me</sup> Odile TCHEOU

✉ [responsable.ect@ccism.pf](mailto:responsable.ect@ccism.pf)

☎ 40 54 88 93

### Pour l'ESCB : M. Patrick LOPEZ-DIOT

✉ [contact@coursbufflier.pf](mailto:contact@coursbufflier.pf)

☎ 40 42 77 24



## INFOS PRATIQUES

Les dossiers de candidatures sont à télécharger sur [www.assemblee.pf](http://www.assemblee.pf)

Dépôt des dossiers auprès de l'établissement d'enseignement supérieur du 11 au 25 octobre 2021 inclus

## CONTACT

☎ 40 41 63 57

✉ [cellule\\_rh@assemblee.pf](mailto:cellule_rh@assemblee.pf)

